



PV Réunion Plénière PCDN du 22 septembre 2009

Présents : Valérie Pinel, Pol Guillaume, Eric Melin, Sébastien Hendrickx, Vincent Legrand, Pascal Petit, Vinciane Lenoir, Catherine Hauregard, Julien Mols, Edmée Lambert, Christian De Cock, Guy Joiris, José Riguelle, Laurent Van Asselt, Frédéric Bertrand, Françoise Hogge, Tanguy Dubrunquez, Nathalie Maréchal, Jean Petit-Barreau, Yves Latinne, Chantal Tratsaert, Quentin Stevant, Pierre-Yves Lenoir.

Excusés : Charles Wauters

Présentation nouvelle cellule de coordination PCDN :

Face au succès rencontré par les PCDN, le Service Public de Wallonie a confié la coordination de terrain à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), laquelle s'est dotée d'une Cellule PCDN de 4 personnes, dont Vinciane Lenoir pour Braives. Pascal Petit est la personne responsable de cette nouvelle cellule.

Catherine Hauregard reste tout de même en charge du suivi de notre PCDN au niveau régional, notamment au niveau des subventions.

Présentation du rapport final du bureau d'études aCREA-Ulg :

Eric Melin et Sébastien Hendricks nous présentent le rapport comprenant dans un premier temps l'état des lieux du territoire communal et de son milieu naturel et dans un second temps les propositions d'actions.

L'entièreté du rapport ainsi que les cartes (analyse paysagère, contraintes, occupation du sol et réseau écologique) sont consultables sur le site internet de la commune : <http://www.braives.be/page338121146.aspx> .

Vos éventuelles remarques doivent être communiquées à Valérie Pinel avant le 15 octobre 2009.

Voici quelques chiffres et remarques extraits du rapport :

- **Répartition du territoire communal :**
 - zones urbanisées : 420ha = 10%
 - zones boisées : 320ha = 7%
 - agriculture : 3500ha = 80%
 - zones humides : 37ha = 0.85%
 - Infrastructures routières : 108ha = 2.5%

- Autres (bassins d'orage, carrières...) : 3ha = 0.07%
- **Les deux unités paysagères : (cf carte)**
- Le plateau de Tourinne : occupé par de grandes cultures
- La vallée de la Mehaigne : divisée en 5 sous-unités paysagères (cf carte paysagère)
 - Ciplet-Avennes-Ville
 - Vallée Braives-Latinne
 - Vallée de Hosdent et Fallais
 - Vallée de Pitet
 - Vallée de Fumal
- **Le réseau écologique : (cf carte)**

488 ha du territoire communal, soit un peu plus d'un dixième, réparti comme suit :

- zones centrales : 4.6% (principalement zones humides de fonds de vallée, par exemple l'aulnaie marécageuse à Pitet, ...)
- zones de développement : 5.8% (par exemple les vergers hautes tiges, le site du Tiersa...)
- zones de liaison : 0.6% (les bords de route, alignement d'arbres...)

Tous les sites du réseau écologique sont détaillés dans le rapport.

- **Les contraintes : (cf carte)**

- liées à l'affectation du sol : c'est-à-dire relatives au plan de secteur :
 - *les contraintes positives* (celles qui sont en accord avec la conservation de la biodiversité) : la réserve naturelle domaniale, les zones Natura 2000 (butte Saint-Sauveur, bois de Mozon,...), les zones d'espaces verts (les bois de la Vieille-Cense...), les zones de parcs, les sites classés, les périmètres d'intérêt paysager, les périmètres de prévention de captage d'eau ;
 - *les contraintes négatives* (celles qui s'opposent à la conservation de la biodiversité) : les zones d'habitat à caractère rural (par exemple au niveau de la Motte Féodale), les zones de loisirs, les zones artisanales ou de PME.

- liées à l'occupation du sol :

Les deux routes nationales et l'autoroute constituent des obstacles importants pour le déplacement des animaux.

- **Propositions d'actions :**

Toutes les propositions d'actions faites par le bureau d'études seront hiérarchisées en objectifs à court, moyen et long terme.

Voici quelques-unes des actions proposées :

1/ Renforcer le maillage écologique :

- gestion écologique des cours d'eau, notamment au niveau des berges
- restaurer/conservé les alignements d'arbres, les vergers hautes tiges
- gestion écologique des bords de route par le fauchage tardif (en cours)
- conservation de vieux affleurements rocheux : ex du mur de l'église de Fumal, siège d'une espèce de mousse très rare.

2/ Informer et sensibiliser les exploitants agricoles des mesures agri-environnementales

3/ Créer-maintenir des clairières, des petits îlots de sénescences dans les zones boisées

4/ Mettre en place des statuts de protection (achat, classement, convention...) pour des sites tels que les prairies humides du ruisseau du Bi, le Thier de la Quiétude à Fallais, le « Trou du Tonnerre » et les « Fesses-Madames »

5/ Aménagement de sites particuliers :

- L'aulnaie-marécageuse de Pitet : proposer l'acquisition du terrain et le valoriser par la mise en place d'un sentier en caillebotis par exemple
- L'ancienne carrière Saint-Sauveur : débroussailler le site régulièrement pour éviter l'évolution vers un boisement, nettoyer les mares et réduire l'accès au site.
- Le Thier de la Quiétude : propriété communale, zone centrale, sert de piste de cross (étape du Championnat de Belgique). Cette zone mérite d'être préservée, on pourrait proposer par exemple un autre site, moins sensible, pour l'organisation de cette étape du Championnat. Par ailleurs, une sensibilisation (mesures agri-environnementales) au propriétaire des terres agricoles dominant le site pourrait être faite pour éviter l'eutrophisation de ce site.

6/ Protection et gestion du patrimoine naturel communal.

Clôture de la réunion :

La prochaine réunion sera organisée le **mardi 27 octobre 2009 à 20h à la Maison Communale**. L'ordre du jour vous sera envoyé en temps voulu.

Valérie Pinel,
Coordinatrice locale
019/69.62.26